

Raymond Huard

## **Michel BIARD [dir.], *Terminée la Révolution... Actes du IV<sup>e</sup> colloque européen de Calais***

Bulletin des Amis du Vieux Calais, n°hors-série,  
2002, 249 p.

---

### **Avertissement**

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Raymond Huard, « Michel BIARD [dir.], *Terminée la Révolution... Actes du IV<sup>e</sup> colloque européen de Calais* », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle* [En ligne], 24 | 2002, mis en ligne le 07 mars 2008, Consulté le 03 février 2012. URL : <http://rh19.revues.org/index374.html>

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848

<http://rh19.revues.org>  
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://rh19.revues.org/index374.html>

Document généré automatiquement le 03 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

**Raymond Huard**

## **Michel BIARD [dir.], *Terminée la Révolution... Actes du IV<sup>e</sup> colloque européen de Calais***

Bulletin des Amis du Vieux Calais, n° hors-série, 2002, 249 p.

Pagination de l'édition papier : p. 153-157

- 1 Sur un thème défini volontairement de façon un peu énigmatique, le IV<sup>e</sup> colloque européen de Calais s'est tenu en janvier 2001 à l'initiative du comité local du bicentenaire de la Révolution française et il a été soutenu à la fois par l'Association des Amis du Vieux Calais, les centres de recherche universitaires de la région, l'Institut d'histoire de la Révolution française (Paris 1), la société des études robespierristes et le groupe de recherche historiques de Rouen (Identités et pratiques sociales). Un événement symbolique, le débarquement à Calais du comte de Provence devenu Louis XVIII en 1814 rattachait de façon un peu ténue le colloque à la ville d'accueil. Comme l'indique Michel Biard, responsable du projet, le colloque s'inscrit dans toute une série de manifestations scientifiques (Clermont-Ferrand, Valenciennes, Lille et Rouen) qui, à l'occasion des bicentenaires de 1799 et de 1802, ont cherché à déceler les mutations durables apportées par la Révolution. Les organisateurs du colloque de Calais ont choisi de s'interroger sur les multiples héritages de la Révolution dans le court ou le long terme. La question n'avait pas été ignorée lors du Bicentenaire aussi bien dans le grand colloque organisé par M. Vovelle sur *l'Image de la Révolution* que dans celui qu'organisa notre société sur *le XIX<sup>e</sup> siècle et la Révolution française*. Mais le colloque de Calais cerne avec plus de précision les héritages immédiats. Le thème était très vaste et l'on ne s'étonne pas que les sujets traités par les 18 communicants composent une palette très large. Néanmoins on peut déceler quelques « masses de granit » (pour reprendre un terme d'époque) qui structurent ce volume dense et riche en apports factuels et en réflexions.
- 2 L'héritage de la Révolution ne peut s'apprécier que dans le temps puisque l'apport révolutionnaire a été retravaillé à plusieurs reprises, et d'abord sous le Consulat et l'Empire, mais aussi sous la Restauration comme sous la monarchie de Juillet. À chaque étape correspond un équilibre délicat, produit des circonstances et des rapports de force. Et d'abord que signifie le mot « révolution », pas seulement pour les locuteurs les plus célèbres mais aussi les simples citoyens de l'époque ? Pour Jean Pierre Jessene, le sens du mot, au départ dominé par la notion de mouvement cyclique, s'enrichit dès 1789 à la lumière de l'expérience et désigne un changement politique et social (Loustalot) dont on se demande comment il finira. La rupture révolutionnaire est mieux ressentie comme l'arrière plan social du mouvement de transformation (Barnave). Les déceptions des années suivantes cantonnent le mot dans une acception plus négative ou purement factuelle, en particulier chez les gens ordinaires. Dans la période post-révolutionnaire, la Révolution reste pour ses adversaires, une faille néfaste dans le cours du temps, pour ses partisans, un processus de conquête des droits, voire pour les plus avancés un point de départ vers de nouvelles conquêtes. Cette diversité de sens, parfois tout à fait opposés, marque durablement le mot.
- 3 Cinq communications centrées sur le système politique s'attachent à cerner le rôle, d'ailleurs discuté, de la période consulaire et impériale dans la construction de la citoyenneté. Bernard Gainot montre que les brumairiens sont hostiles à la démocratie représentative qu'ils distinguent du gouvernement représentatif. L'abaissement des assemblées, privées de la permanence, la dévitalisation complète du processus électoral en l'an X, qui transforme l'électorat-droit en électoralat-fonction, aboutissent à donner au pouvoir exécutif une prépondérance écrasante sur les autres pouvoirs. L'Empereur exprime seul la volonté générale. J. Bourguet-Rouveyre confirme cette approche. Si l'Empire n'a pas supprimé la citoyenneté, il la met en sommeil. Le système représentatif fonctionne, mais comme une « mise en scène ».

La « République » n'est plus qu'un État servi par des fonctionnaires. Le terme de « sujets » se répand. L'extension de la citoyenneté française aux régions annexées a eu sans doute un aspect positif, mais temporaire. Jean-Paul Bertaud voit dans l'Empire un système de gouvernement par la gloire. Pour Napoléon, la gloire est l'attribut d'une communauté humaine qui fonde son action sur l'honneur. Mêlant l'honneur des militaires à la gloire des citoyens, Napoléon les tourne vers la gloire de la nation révolutionnaire qu'il incarne. Il dit être animé par la bonne foi et la générosité, la fidélité aux intérêts de la France, face à la perfidie des souverains européens, porteurs d'esclavage et de barbarie. Il existe pourtant une opposition au régime impérial, en dehors même des épisodes les plus connus comme la conspiration de Malet. Elle est faite du mauvais vouloir des maires et curés, de multiples délits forestiers, d'opposition à la conscription, de résistance à l'impôt, d'actes séditieux (injures à l'Empereur, propos hostiles au gouvernement ou favorables aux Bourbons). Mais quelle importance et quelle portée lui attribuer ? Il semblerait que les promesses d'une vie meilleure formulées lors de la Révolution et que l'Empire n'a pas satisfaites n'aient pas été oubliées.

4 Les héritages immédiats de la Révolution sont abordés dans six communications. Philippe Minard s'interroge sur les rapports entre État et économie. Quel libéralisme est sorti de la Révolution ? Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'État est toujours conçu comme protecteur, conservateur de l'équilibre interne de la société et l'on attend de lui des interventions à *incidence économique*. Le protectionnisme notamment doit assurer la stabilité intérieure, éviter le déchaînement de luttes de classe à l'anglaise. L'agriculture, fondement de la société se voit reconnaître une priorité. À travers les grands corps techniques, la fonction pédagogique de l'État s'accroît. Du côté du monde des affaires et de la production, on aspire à la fois à la liberté et à la protection. Le résultat est un libéralisme mitigé dans lequel les organisations socio-économiques n'ont pas réussi à acquérir une place reconnue. Michel Pertué assure la transition avec l'étude de la société par une réflexion sur le modèle administratif français. Il réinscrit la centralisation consulaire dans une chronologie à la fois brève et beaucoup plus longue. Si l'administration citoyenne et collégiale mise en place en 1789-1790, trop lourde à gérer, a échoué, la rationalisation du territoire (départements communes, séparation entre le pouvoir communal et l'administration générale) a été une réussite. Le système de l'an VIII apporte trois nouveautés majeures, la séparation entre la fonction administrative et celle de délibération, la substitution de l'administration directe à la délégation, l'enfermement des communes dans la sphère privée. L'action descendante l'emporte sur l'action ascendante. M. Pertué montre aussi comment le système français s'est diffusé à l'extérieur *via* la conquête militaire. En Italie par exemple, à l'issue d'un inventaire pragmatique, le système administratif centralisé a été en gros maintenu avec les limites liées à la division territoriale. En France, ce système n'a trouvé ses limites qu'après la deuxième guerre mondiale et son dépassement se dessine aujourd'hui. Hervé Leuwers qui traite de la profession d'avocat de l'Ancien régime à la sortie de la révolution montre que si la profession sort transformée des expériences révolutionnaires et impériales (diminution du nombre des avocats, existence d'un statut bien défini — l'ordre est recréé en 1810 —) les avocats en tant que corps se réclament cependant sous la Restauration de la tradition de l'Ancien Régime en la réinterprétant à leur avantage dans le sens d'une plus grande liberté (élection du bâtonnier et du conseil de discipline qui seront accordées par la monarchie de Juillet). Pierre-Yves Beaurepaire qui traite des sociétés savantes constate l'importance décisive des années du Directoire et du Consulat dans la réorganisation des formes de sociabilité. Les sociétés se multiplient (elle doublent en nombre sous le Consulat), se spécialisent, se professionnalisent. L'État encourage plutôt le mouvement, et confie parfois aux sociétés une fonction d'expertise. Les années 1795-1810 apportent donc un acquis particulier dans la phase longue de mutation de la sociabilité organisée qui s'étend de 1770 à 1830. Annie Jourdan, qui étudie « les Artistes en Révolution », combat l'idée que les artistes se sont tenus à l'écart du mouvement révolutionnaire. Elle donne de nombreux exemples de l'engagement civique des artistes de cette période : 80 d'entre eux s'engagent dans l'armée, nombre d'artistes occupent des fonctions politiques (David, Sergent, Fleuriot-Lescot, Chéry). De grandes œuvres sont produites. L'iconoclasme est limité et de courte durée. Thermidor constitue bien une rupture à la fois parce que les artistes engagés sont durement sanctionnés

et que les difficultés de vie des créateurs s'aggravent. Les thèmes d'inspiration s'adaptent à la nouvelle conjoncture. Le Consulat continue l'œuvre de répression anti-jacobine, invite les artistes à produire des œuvres dignes de la Grande Nation. L'artiste se voit confier le rôle de créateur et de régénérateur de l'espace public. Philippe Bourdin qui aborde le domaine des lettres, s'est proposé de scruter le bilan de la Révolution au crible de la satire littéraire et a analysé douze ouvrages de l'an VIII issus de sept auteurs, écrits qui portent sur le bilan du siècle. Il y retrouve des thèmes plus tard classiques, par exemple le débat sur l'influence des philosophes sur la genèse de la Révolution, l'opposition des Anciens et des Modernes, la déploration de la décadence de la littérature. La mémoire de la Révolution est souvent négative, le Directoire apparaissant comme le paroxysme infernal de celle-ci. L'accueil à Bonaparte n'en est que plus favorable. Cependant un courant minoritaire ose défendre les auteurs révolutionnaires et l'Institut, refuge des idéologues. Enfin, Jacques Olivier Boudon concentre son regard sur l'époque 1814-1815 et réagit contre l'approche habituelle de cette période en terme de conflit des Deux Frances. Tant pour la Restauration que pour les Cent Jours, il oppose utilement les intentions affichées, les mesures symboliques qui ont frappé l'opinion et les actes réalisés. Dans les deux cas, ce sont la garantie des principes de 1789, le rétablissement d'un régime constitutionnel respectant les pouvoirs des Chambres, le respect de la plupart des transformations administratives apportées par l'Empire qui l'emportent. C'est donc une voie moyenne qui a été préservée.

- 5 L'héritage de la Révolution, à plus long terme, que ce soit au XIX<sup>e</sup> siècle seulement ou aussi au XX<sup>e</sup> siècle, est évoqué dans six communications. Jean-Claude Caron examine les interprétations qu'a suscitées la Révolution de 1830. Les trois Glorieuses ont été reçues de trois façons. Les fondateurs du régime de Juillet y ont vu une *coda* de la Révolution mettant fin au processus engagé en 1789. Les républicains et les hommes du Mouvement les ont envisagées plutôt comme un appendice de 1789 qui ne devait pas fermer la porte à de nouveaux progrès. Enfin l'extrême gauche, autour de Blanqui, de Cabet, de C. Teste ou même de militants inconnus a voulu réécrire l'événement à la lumière de la question sociale et elle a affirmé la nécessité de mettre en place par la violence au moins au départ, une société fraternelle. 1830 a en tout cas, libéré la parole sur 1789. Louis Hincker, qui est le seul à évoquer la période de la Seconde République, se propose d'appréhender, en dehors des héritages reconnus, l'apprentissage de la citoyenneté par le combattant des barricades, et il en décrit avec finesse les différents aspects : culture des armes, idéal du combattant, débat politique sur la légitimité ou l'illégitimité de la prise d'armes, retour au foyer du combattant désarmé. La délégitimation finale de la prise d'armes prive les milieux populaires de leur accès privilégié — on soulignera ce mot qui peut prêter à discussion — à la participation politique. S'attachant à une durée beaucoup plus longue, Claude Mazauric cherche à déceler la seconde vie de la Révolution française dans la mémoire, l'éducation des esprits, l'intelligence discursive et propose trois aspects principaux — qui peuvent d'ailleurs interférer — de cette vie posthume : la mémoire active dans le temps court événementiel, sollicitée par l'actualité jusqu'aux lendemains de 1830 ; celle qui est construite par les acteurs de la geste historique antérieure ou les enfants ; enfin l'intelligence distanciée qui produit l'effort d'entendement à l'œuvre dès les années 1820 (Mignet, Thiers et leurs successeurs). Le modèle de la Révolution a pu ensuite être démodélisé sans que cela mette fin au désir de révolution, à la permanence de l'aspiration révolutionnaire. Jean-Clément Martin, qui s'intéresse à un autre versant idéologique, celui de la Contre révolution, étudie l'affaiblissement, au cours du temps, de la rhétorique contre révolutionnaire. La construction théorique élaborée par les penseurs contre révolutionnaires au début du XIX<sup>e</sup> siècle s'est effacée au profit d'une condamnation de la Révolution reposant sur la mémoire des excès et leur dénonciation. Les historiens *critiques* de la Révolution comme F. Furet, se situent sur un autre terrain. Au plan spatial, seule la Vendée est devenue une région-mémoire. Au contraire le bicentenaire a eu un succès réel dans l'opinion. On n'a pas constaté une union des droites pour le contester. Bien plus, face aux difficultés du libéralisme, on assiste à une certaine reviviscence des espoirs en un changement de société. Dans un registre proche, Bruno Bethouart parcourt à vive allure l'histoire des rapports complexes entre les chrétiens (catholiques et protestants) et la Révolution au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, en montrant

comment ont joué respectivement les facteurs internes à l'Église et les facteurs externes. Mais faut-il à cet égard assimiler trop étroitement la Révolution et la République ? Il constate que s'il existe des mûles de résistance — par exemple le problème de la laïcité de l'École ou la contestation de l'universalisme de la papauté —, l'Église et l'État républicain sont tous deux aujourd'hui menacés par le relativisme croissant et l'indifférence. À un autre angle de l'horizon idéologique, Serge Wolikow présente l'évolution des références à la Révolution française dans le mouvement révolutionnaire en France au XX<sup>e</sup> siècle. Dans un système politique marqué durablement par la Révolution, le mouvement ouvrier a à la fois revendiqué l'héritage révolutionnaire et l'a mis à distance. Il a pu voir avec Jaurès dans le socialisme l'héritier de 1793 et l'avènement du quatrième État. Mais la Révolution russe, tout en entretenant la flamme révolutionnaire, a mis en cause le modèle français d'une révolution bourgeoise et parlementaire. La résurgence au cours des années 1930, puis dans la Résistance, du souvenir de la Révolution montra que celui-ci restait populaire en milieu ouvrier. En revanche, l'essor ultérieur des révolutions dans le Tiers Monde et des mouvements d'émancipation nationale a contribué à son refoulement jusqu'à ce que la Révolution retrouve une certaine actualité tant lors du Bicentenaire que par suite de la décomposition des régimes de type soviétique en Europe de l'Est.

- 6 L'idée n'est donc pas morte et si le XXI<sup>e</sup> siècle est, comme c'est probable, appelé à voir se dérouler d'importantes transformations des sociétés dans le monde, il sera intéressant de voir quelle place conserve à la fois le souvenir de la Révolution pris au sens strict et plus généralement le désir de révolution dont la première a été jusqu'ici la plus remarquable incarnation.

---

#### ***Pour citer cet article***

##### Référence électronique

Raymond Huard, « Michel BIARD [dir.], *Terminée la Révolution... Actes du IV<sup>e</sup> colloque européen de Calais* », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle* [En ligne], 24 | 2002, mis en ligne le 07 mars 2008, Consulté le 03 février 2012. URL : <http://rh19.revues.org/index374.html>

##### Référence papier

Raymond Huard, « Michel BIARD [dir.], *Terminée la Révolution... Actes du IV<sup>e</sup> colloque européen de Calais* », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, 24 | 2002, 153-157.

---

#### ***Droits d'auteur***

Tous droits réservés

---

***Licence portant sur le document*** : Tous droits réservés